



 En cette période de confinement vous êtes nombreux à passer le temps en vous occupant de vos jardins et pelouses.

Cependant, en raison du COVID-19 les déchèteries du SIAVED sont fermées et il n'est donc plus possible d'y déposer ses déchets verts.

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS EN PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

JE PEUX



- **COMPOSTER** à l'aide d'un composteur ou même en tas c'est possible. Je ne mets plus de mouchoirs souillés au composteur (on les dépose dans un sac d'ordures ménagères, vidé de son air avant le mettre dans le bac de collecte, cela permet de limiter les contacts avec les ripeurs lors des ramassages)
- Adopter des **RÉFLEXES DE RECYCLAGE** à la maison avec les techniques de paillage, de mulching,...

JE NE PEUX PAS



- **DÉPOSER MES DÉCHETS VERTS** dans mes poubelles, elles ne seront pas collectées
- **BRÛLER LES DÉCHETS VERTS** car c'est interdit.